



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-40

**Déménagement au 5, rue de la République
Samedi 15 avril 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Mme THEUREAU Célia, en date du 04 avril 2017, devant déménager du 5 rue de la République, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter tout accident, de prendre toutes mesures utiles pour régler le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : le samedi 15 avril 2017 de 7H00 à 20H00 :
Le stationnement sera interdit au droit du n° 5 rue de la République (2 places).
Seuls les véhicules de déménagement seront autorisés à stationner.

ARTICLE 2 :
La signalisation régulière au stationnement sera mise en place 48H00 avant le déménagement et entretenue par le pétitionnaire (Mme THEUREAU Célia).

ARTICLE 3 :
Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 :
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le jeudi 06 avril 2017



Juliette Méténier-Dupont
Le Maire

DIFFUSION :
Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS.fr et 03 85 44 43 52
Gendarmerie : 03 85 94 91 46
Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE :
Affichage panneau
DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr
ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr
Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr
Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : Mme THEUREAU : format papier